

## Communiqué de presse

### L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement publie son rapport annuel 2013

L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement a rendu public, ce jour, son onzième rapport annuel d'activité, relatif à l'exercice 2013. Celui-ci est disponible sur le site Internet de l'Observatoire ([www.observatoire-cartes.fr](http://www.observatoire-cartes.fr)).

**Pour l'ensemble des paiements par carte, le taux de fraude s'établit pour la seconde année consécutive à 0,080 %**, correspondant à un montant total de fraude de 469,9 millions d'euros (contre 450,7 millions d'euros en 2012).

**Parmi les évolutions notables, on soulignera que le taux de fraude sur les paiements de proximité reste à un niveau très faible (0,013 %)**, en baisse par rapport à 2012 (0,015 %). L'Observatoire constate ainsi le bénéfice des efforts importants entrepris en France et en Europe pour lutter contre la fraude, notamment en généralisant l'usage des cartes à puce au standard EMV.

**Le taux de fraude sur les paiements par carte sur Internet baisse quant à lui significativement (0,229 % contre 0,290 % en 2012 et 0,341 % en 2011)**, notamment grâce à la progression du montant des paiements sécurisés par une authentification renforcée. Ces résultats obtenus pour les paiements sur Internet témoignent des efforts réalisés par les émetteurs et par les e-commerçants, sous l'égide de l'OSCP, pour déployer des dispositifs permettant l'authentification renforcée. Pour autant, l'Observatoire note que dans un contexte de forte croissance en valeur absolue des paiements sur internet, le montant nominal de fraude continue de croître sur ce canal et représente 64,6 % du montant total de la fraude domestique alors que ces transactions ne représentent encore que 11 % du montant total des paiements.

L'Observatoire constate que la quasi-totalité des porteurs disposent aujourd'hui de cartes équipées de dispositifs d'authentification renforcée. Parallèlement, le taux d'échec sur les transactions authentifiées connaît une baisse significative pour atteindre un niveau similaire à celui du taux d'échec des transactions non authentifiées. **Ceci constitue ainsi un signal très positif pour les commerçants et montre que la mise en œuvre de l'authentification renforcée ne constitue plus un obstacle au développement du commerce électronique.**

Avec seulement 43 % des sites e-commerce équipés, **l'Observatoire considère comme prioritaire la généralisation des dispositifs d'authentification renforcée auprès des e-commerçants d'ici au 1er février 2015**, date de la mise en œuvre des recommandations relatives à la sécurité des paiements sur Internet émises par le Forum européen sur la sécurité des moyens de paiement « SecuRe Pay »

**L'Observatoire** a poursuivi en 2013 ses travaux de veille technologique, qui ont notamment porté sur la sécurité des terminaux de paiement. A la lumière de la tendance haussière des attaques visant les terminaux de paiement, l'Observatoire appelle l'ensemble des acteurs à une vigilance accrue. Il recommande plus particulièrement que les processus d'agrément des dispositifs d'acceptation par les

systèmes de paiement par carte soient renforcés afin de mieux assurer la traçabilité et la gestion de risques concernant les terminaux défectueux ou en fin de vie.

L'Observatoire a enfin analysé la protection des données personnelles dans le cadre des traitements de lutte contre la fraude. La CNIL a récemment engagé des travaux en vue de simplifier les formalités déclaratives relatives aux traitements de lutte contre la fraude qui utilisent des données personnelles.

L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiements est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre l'ensemble des acteurs intéressés, en France, par la sécurité et le bon fonctionnement des systèmes de paiement par carte. Il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, des émetteurs de cartes et des utilisateurs (commerçants et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées sélectionnées pour leurs compétences. Créé par la loi sur la sécurité quotidienne de novembre 2001, il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les émetteurs et les commerçants, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de cartes de paiement.

**Contact Presse : 01 42 92 39 00**